

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Aignan-Sur-Roë - Année scolaire 2013/2014-

pour 2 élèves, soit 1178 €.

Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » de La Guerche de Bretagne Année scolaire 2013/2014

pour 8 élèves en maternelle, soit 4 960 €, et 9 élèves en élémentaire, soit 3 420 €

Vote des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition, à savoir :

- le taux de la taxe d'habitation, soit 17.58 %,
- le taux de la taxe foncière (bâti), soit 13.21 %,
- le taux de la taxe foncière (non bâti), soit 32.99 %,

Affectation des résultats de l'exercice 2013

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2013, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget commune

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 81 640.12 €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2013, soit + 105 041.28 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2013, soit – 81 640.12 €

Budget assainissement

- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2013, soit + 0.00 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2013, soit – 696.18 €

Budget lotissement de Jouvence

- Report en fonctionnement (article 002) du déficit de fonctionnement au 31/12/2013, soit – 0.95 €
- Report en investissement (article 001) du résultat d'investissement au 31/12/2013, soit + 0.00 €

Vote des budgets primitifs 2014 Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence

Commune

Il s'équilibre à 394 041.28 € en section de fonctionnement,
276 817.84 € en section d'investissement.

Assainissement

Il s'équilibre à 21 749.91 € en section d'exploitation,
15 041.45 € en section d'investissement

Lotissement de Jouvence

Il s'équilibre à 94 313.20 € en section de fonctionnement
94 308.20 € en section d'investissement

Indemnité de conseil et de confection de budgets au receveur municipal

Suite aux élections municipales de mars dernier, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil et de budget à Madame le receveur de la commune. Le conseil municipal décide de verser 100 % de cette indemnité à Mme Kapfer, receveur de la commune.

Demande d'autorisation d'exploiter les parcelles cadastrées section F n° 315 et 401 (Terrain de football)

Le conseil municipal décide de mettre, à titre précaire et révocable, à la disposition de Monsieur Frédéric JOUIN La Grande Tayère 53350 Fontaine-Couverte les parcelles dites du terrain de foot.

Dispositif argent de poche 2014

Le conseil municipal décide de reconduire le dispositif argent de poche au début du mois de juillet 2014 pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit de petits chantiers de proximité effectués par les jeunes qui participent ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie. Ils seront indemnisés dans la limite de 15 € par jeune et par jour. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune et chaque jeune. Le conseil municipal désigne Mme Beaulieu Jacqueline « référente » du dispositif au niveau de la commune.

Attributions déléguées au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de compétences qui relèvent du conseil municipal. Cette possibilité offre l'intérêt d'une plus grande souplesse dans la gestion quotidienne des affaires communales. Le conseil municipal donne donc délégation à Monsieur le Maire notamment dans les domaines suivants : achats de faible valeur, assurances, locations, délivrance et reprise des concessions, dons et legs.

Liste de proposition de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants en vue de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs

<u>Titulaires</u> :	M. GUÉRIN Thierry	<u>Suppléants</u> :	M. MASSON Jean-Yves
	Mme BÉDIER Jeannick		M. BOUVIER Serge
	M. CERTENAI Jean-François		M. BÉASSE Dominique
	M. THUAU Paul		M. RIBAUT Alain
	M. POTTIER Rémy		M. BEAULIEU Pierre
	M. COUET Raymond		M. VALAIS Jacques
	M. HUNEAULT Jean-Pierre		M. BIZEUL Mathias
	M. BERTHIER Michel		M. GESLIN Christophe
	M. ROSSIGNOL Alain		M. SORIEUX Vincent
	M. GODELOUP Florian		M. COLIMARD Benoît
	M. MOREAU Raymond		M. PÉRIGOIS Francis
	à La Guerche (35)		à Méral (53)
	M. BASLÉ Claude		M. HOCDÉ Fernand
	à La Guerche (35)		à Rannée (35)

Recrutement en vue de l'entretien des salles et des bâtiments communaux

En raison du départ à la retraite de Mme Gisèle BARDOUX, il sera procédé au recrutement d'une nouvelle personne. Le conseil municipal maintient l'emploi actuel :

- Durée de travail : 10 heures par semaine,
- Contrat à durée déterminée,
- Missions : entretien ménager des bâtiments communaux, gestion locative des salles (état des lieux avant et après la location et remise des clés)
- Les candidatures devront parvenir en mairie avant le 19 mai 2014

Questions diverses

- Vente d'une partie des barres de la main courante du terrain de football au GAEC Brillant de Pouancé (49) pour 150 €,
- Achat d'un broyeur à végétaux.

Le 17 avril 2014
Le Maire,